

Décision

Générale

colonial

Décision n° 72-311/SG/FP portant inscription au tableau d'avancement de l'année 1971, et promotion, au titre de l'année 1971, du personnel des cadres territoriaux.

n° 72-311/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
26 février 1972

Numéro JO
n° 5 du 10/03/1972

Date du numéro
10 mars 1972

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

sont inscrits au tableau d'avancement de l'année 1971, pour compter des dates ci-après indiquées les fonctionnaires des Cadres territoriaux dont les noms suivent : CORPS DE L'ADMINISTRATION GENERALE CADRE DES PLANTONS Pour planton principal, 1er échelon Hassan Omar Ibrahim, pour compter du 1er janvier 1971 (Fonction publique). Pour planton de 1re classe, 1er échelon Mohamed Abdoulkader Aboubaker, pour compter du 1er janvier 1971 (District de Djibouti). Art. 2.— Sont promus, au titre de l'année 1971, pour compte des dates et selon les modalités ci-après indiquées, les fonctionnaires du Territoire dont les noms suivent :